

COMPTE RENDU
du Conseil municipal de Virazeil
Séance du 20 décembre 2023 – 20 h 30

PRESENTS : BONNET Christophe - BRIEDA Éric - COURREGELONGUE Christophe – LATASTE Jean-Claude - LEBEDINSKY Alexandre - MARTINETTI-BRICE Renée - PARAGE Marie-Line - PAULAY Vincent - REVERTE Antoine - SCAFFINI Sylvie - VALENTI Monique -

POUVOIRS : ZOÏA Annie pouvoir à SCAFFINI Sylvie - GLANES Patrick pouvoir à PARAGE Marie-Line - LARRUE-MARREL Loriane pouvoir à COURREGELONGUE Christophe - PIRA Pascal pouvoir à LEBEDINSKY Alexandre -

ABSENTS : CELLOT Jennifer - RIGO Olivia - TONINI-HELBERT Gaëlle - THEVEUX Marcel -

SCAFFINI Sylvie a été désignée comme secrétaire de séance

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2023

1) Demande de subventions pour l'amélioration énergétique de la mairie de Virazeil au Département, à la Région et à VGA

Monsieur le Maire explique aux membres présents, qu'un rapport de synthèse fait par le service habitat de VGA, met en évidence une forte déperdition thermique à la mairie, de 26.81% par les fenêtres et 18.29% par les plafonds.

Suite à ce constat, une estimation de travaux a été faite, pour un montant de 53 893.50 € HT soit 59 078.03 € TTC.

Monsieur LEBEDINSKY précise les entreprises contactées à ce jour :

- Ets SCHIRO pour toutes les portes et fenêtres (18),
- Ets ROCHEREAU pour l'isolation, pour la pose et dépose de l'isolant. Dont à certains endroits, il faut retirer le lambris et reposer du placo.
- Ets LAUBIE pour la peinture de tous les volets et les planches de rives.

Il précise également le pourcentage d'économie d'énergie après travaux, 30% pour les fenêtres et 20 à 30% pour l'isolation des plafonds.

La cave étant enterrée, il n'y a pas besoin de l'isoler.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas besoin de fermer la mairie, les travaux étant réalisés très rapidement.

Il indique que des subventions sont allouées pour les économies d'énergie et propose de faire des demandes.

SOLLICITE : les subventions conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

- Département (13.92% de 53 893.50 € HT) : 7 500 €
- Fonds de concours VGA (35% de 53 893.50 € HT) : 18 862.73 €
- Etat fonds vert ou DETR (30% de 53 893.50 € HT) : 16 168.05 €
- Autofinancement **TTC (montant global TTC moins subventions)** : 13 635.26 €

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

2) Délégations consenties à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de déléguer au Maire, un certain nombre de ses compétences

Afin de pouvoir supprimer, modifier et créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, il est nécessaire que les élus délèguent la compétence « régies » à Monsieur le Maire.

Pour rappel, il y a actuellement : une régie photocopie - une régie CCAS pour pouvoir encaisser les dons – une régie spectacles avec des tickets imprimés – une régie d'avance pour des petits achats d'urgence.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

3) Autorisation de fermeture de la régie photocopie

Monsieur le Maire propose la fermeture de la régie photocopie, qui ne fonctionne plus depuis le 31/12/2020, avec un fonds de caisse de 5€.

Pour ce faire, il faut que la commune ouvre un compte CFT auprès de La Banque Postale.

Plusieurs élus, s'interrogent sur le prix des frais bancaires.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

4) Actualisation des remboursements de frais de déplacements des agents

L'arrêté du 20 septembre 2023 a modifié l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents communaux.

Ces dispositions fixent des plafonds s'appliquant aux collectivités territoriales qui doivent préciser les montants des remboursements par délibération. Au regard de la hausse du coût de la vie et de la hausse des plafonds de l'arrêté, il est proposé d'actualiser les remboursements de frais d'hébergement et de restauration des agents en missions ou formations aux montants suivants :

- Tarif forfaitaire indemnités de repas : 20€
- Indemnité forfaitaire d'hébergement : 90€

Concernant les indemnités kilométriques, le remboursement se fait en référence aux taux en vigueur.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

1) Questions diverses

- Madame VALENTI s'interroge sur la messagerie sécurisée sur la boîte mail de la commune. On va se renseigner.
- Monsieur le Maire propose de reporter les vœux à la population au 27/01/2024.

- L'association des arts Virazeillais a tenu son assemblée générale cet après-midi en présence de Monsieur le Maire. Madame PEPIN a précisé qu'elle envisage une nouvelle exposition du 14/06 au 07/07/2024. Elle demandera une participation à la commune d'un montant de 300€ pour le concours de peinture adulte et de 80€ pour le concours de dessins enfant.
- Monsieur Michel MASSET, sénateur du Lot-et-Garonne, a fait parvenir les coordonnées attachées à son mandat. Sa collaboratrice est Madame FOMPUDIE Christine.
- Monsieur le Maire, au nom de l'APE, invite les élus à jeudi 21/12 à partir de 16H30 dans la cour de l'école élémentaire à un moment convivial.
- Monsieur le Maire invite les élus à un moment festif jeudi 21/12, en présence des élus, à la salle Poletto.
- Monsieur LEBEDINSKY indique l'achat de 2 frigos de 600 litres en inox pour la salle des fêtes. L'association des loisirs de Sainte Abondance a demandé de les récupérer et propose en échange un petit frigo à mettre dans la salle Poletto.
- Les caméras de vidéosurveillance ont été changées par du matériel beaucoup plus performant. Elles sont toutes équipées d'infra-rouge. Rappel, ces caméras ont permis de retrouver les personnes qui ont abimées le mobilier urbain.
- Un accès pour personnes handicapées a été fait à l'entrée de l'église de Virazeil. Il s'agit d'une rampe en ciment qui sera peinte.
- La réunion pour les zones d'accélération des énergies renouvelables aura lieu le jeudi 4 janvier de 14 à 16h.
- Madame SCAFFINI informe que le site internet de la commune fait par VGA, n'est pas encore disponible. Elle va demander un délai supplémentaire au CDG47.
- Madame PARAGE a participé à une réunion du SIVU Caubeyre. Elle précise qu'il y a de nombreux changements. Plusieurs sujets abordés, dont une demande pour les autoriser à communiquer le nombre d'animaux qui pourraient être apportés. Elle dit qu'il faut être prudent, car il pourrait y avoir une incidence sur des communes qui n'amèneraient plus d'animaux.
Les fiches de poste des salariés du SIVU ont été demandées.
Une personne de commission répertorie sur les 319 communes, la politique du chat libre, qui consiste dans un premier temps à avertir la population par tous les moyens, d'une campagne de piégeage, puis à capturer des chats errants, vérifier avec le lecteur de puce, et le stériliser si ce n'est pas fait et le relâcher dans la nature. Si la commune signe une convention avec 30 millions d'amis, 50% des frais engagés sont pris en charge.

Prochain conseil municipal le
Séance levée à 21h40

Le Maire,
Christophe COURREGELONGUE

La secrétaire de séance
Sylvie SCAFFINI